

Festivalma

Guide de l'athlète Chaloupe à rames Saison 2026

Pour informations :

Cécile Mahébèze
Responsable marketing et communications
info@festivalma.com
Bureau : 418 662-4083
Cellulaire : 581 674-8912

Table des matières :

- 1- Règlement généraux saison 2026**
 - Calendrier de la saison
 - Organigramme du comité CRCR
 - Règlements généraux
 - Matériel obligatoire
 - Règlement concernant les protêts
 - Système de pointage et résultat
 - Remplacement(s)
 - Frais d'inscription
 - o Catégorie compétition
 - o Catégorie participation
 - Bourses
 - Privilèges aux participants
- 2- Règlements spécifiques aux courses préparatoires et du marathon**
 - Site et carte du trajet
 - Trajet et distances
 - Départs et faux-départs
 - Contournement des bouées
 - Délais de course
 - Conditions particulières
 - Évacuations et course officielle
 - Plan B
 - Code d'éthique des participants
 - Bateaux accompagnateurs
 - o Règlements spécifiques
 - o Moyen de communication et d'identification
 - o Procédures en cas d'évacuation
 - o Matériel obligatoire
 - o Privilège
 - o Assurances
 - o Code d'éthique
- 3- Partenaires**
 - Recherche de partenaires
 - Visibilité des 4 principaux commanditaires
- 4- Acquisition d'une chaloupe**
 - Achat
 - Location
 - Rénovation
- 5- Assurances**
- 6- Pour plus d'informations**

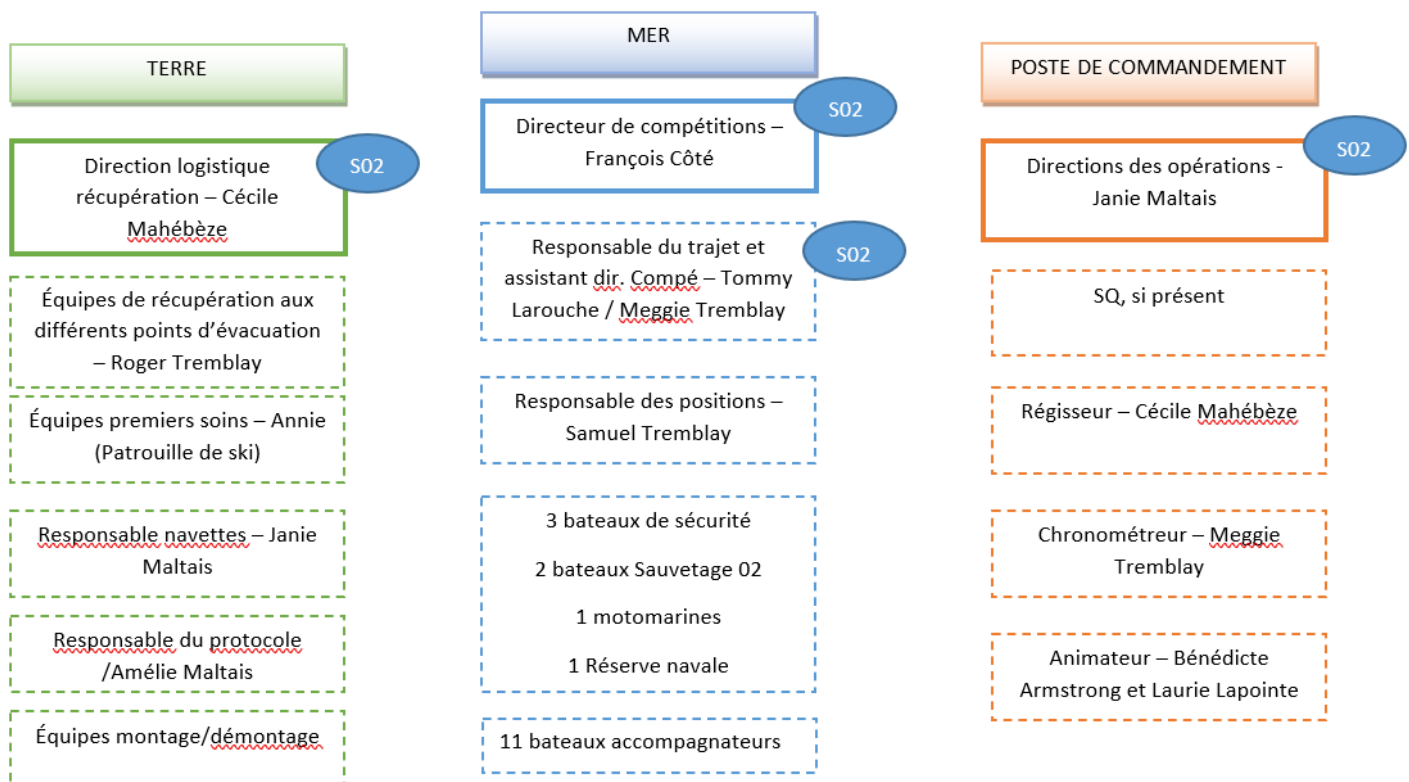
1. Règlement généraux saison 2026

➤ Calendrier de la saison

Rencontre d'informations	5 novembre 2025
Lancement des inscriptions	18 février 2026
Date limite d'inscription	30 avril 2026
Date limite d'inscription pour le marathon	18 juin 2026
Pesée des chaloupes	28 mai 2026
Course 1 Labrecque	30 mai 2026
Course 2 Alma	6 juin 2026
Course 3 Dam-en-Terre	20 juin 2026
Réunion sécurité	2 juillet 2026
Marathon PROCO	4 juillet 2026
Clinique d'ajustement en virtuel – Frédéric Larouche avril	À définir

➤ Organigramme du comité CRCR

Organigramme du comité organisateur



➤ Règlements généraux

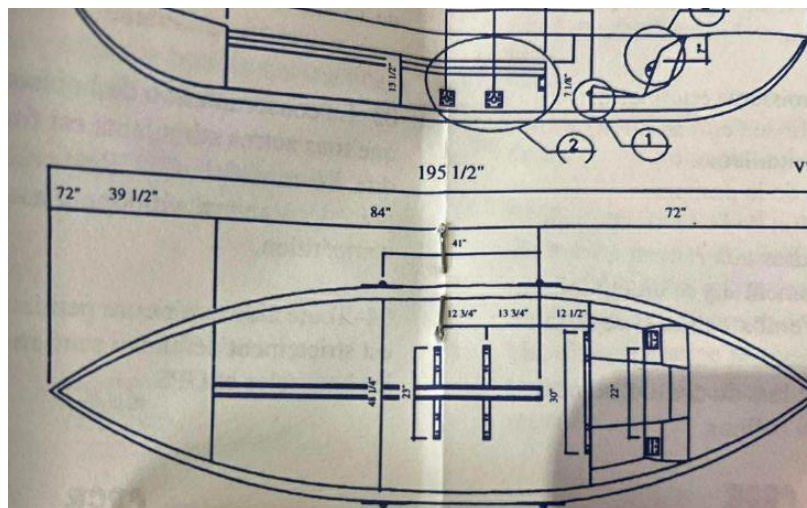
1. Seul des personnes physiques peuvent s'inscrire comme participant aux compétitions. Aucune organisation de quelque nature ne peut s'inscrire comme participante.
2. Tous les participants et personnes présentes lors des compétitions, que ce soit sur des bateaux accompagnateurs ou des bateaux de sécurité, doivent obligatoirement être propriétaires ou locataires de leurs embarcations et de leur matériel. Lorsqu'ils sont locataires des embarcations et du matériel, ils doivent s'assurer que le propriétaire souscrit au point 4 qui suit et à la section *Assurances et responsabilités*.
3. Festivalma Inc., ses administrateurs, dirigeants, employés, préposés et mandataires ne sont responsables d'aucun dommage matériel, moral qui pourrait survenir dans le cadre des compétitions et ce envers qui que ce soit, sans aucune limitation.
4. Tout participant et propriétaire de bateau doit souscrire à une assurance suffisante pour couvrir sa responsabilité civile et ses biens. Eu égard à la décharge de responsabilité qui précède, ils ne pourront ainsi que s'adresser à leurs assureurs pour être indemnisés advenant un quelconque sinistre.
5. Il est de la responsabilité des bateaux accompagnateurs et des participants que le matériel, à bord des différents bateaux, soit conforme et en quantité suffisante en tout temps et lors de l'inspection officielle. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser un bateau accompagnateur et des participants si le matériel requis n'est pas adéquat. De plus, il faut avoir suffisamment d'espace dans le bateau accompagnateur pour accueillir les deux athlètes en cas d'évacuation.
6. Tout participant à la saison de compétitions 2026 doit remplir, sur le site internet de Festivalma (www.festivalma.com), son formulaire d'inscription avant le 30 avril 2026, après cette date, toute équipe qui désire s'inscrire à l'une ou à l'autre des compétitions, sera inscrite dans la catégorie participative et ne pourra obtenir ni de points ni de bourses.
7. Toute personne peut se voir refuser la participation aux différentes compétitions si elle n'est pas inscrite avant la date limite.
8. Une fois l'inscription complétée, une facture vous sera acheminée.
9. Le paiement peut être fait par téléphone au 418 662-4083, par chèque au nom de Festivalma, ou au bureau de Festivalma par débit, crédit ou argent.
10. Les participants et leurs embarcations de compétition ainsi que les bateaux accompagnateurs doivent recevoir l'approbation du comité organisateur avant d'afficher le sigle ou le nom d'un commanditaire concurrent des commanditaires majeurs de Festivalma et ses différents événements.
11. Le comité organisateur se réserve le droit de retarder, de reporter, ou d'annuler une course s'il le juge à propos pour la sécurité des participants et aucun participant ne pourra réclamer de montant forfaitaire servant à rembourser des dépenses encourues venant d'un changement de date ou heure de l'événement.
12. Il est obligatoire pour tous les participants de se présenter pour les vérifications officielles à l'endroit déterminé par le comité organisateur afin d'obtenir le droit de participer aux courses et, si nécessaire, d'obtenir une note de modalité de départ.
13. Les participants, avec tout le matériel pour les courses, doivent être sur les lieux de départ à l'heure indiquée sur le calendrier. * voir calendrier
14. Les décisions des chronométreurs, des juges de sécurité et des officiels sont irrévocables.
15. Il est interdit de faire quelques démarches que ce soit auprès des chronométreurs et inspecteurs d'embarcations pour connaître son temps et son placement lors du CRCR.
16. Les embarcations doivent suivre le trajet indiqué. Elles doivent faire référence aux ballons et/ou bouées dûment identifiées servant de balisage. Cependant, le trajet demeure à la discrétion du comité organisateur en fonction des conditions météorologiques qui prévaudront.
17. La consommation de boissons alcoolisées ainsi que tout autres stimulants est formellement interdite avant ou pendant la compétition.
18. Pour les courses préparatoires, à l'arrivée de la première embarcation de la catégorie, il restera une heure aux autres participants pour compléter le parcours.
19. Le comité organisateur se réserve le droit de retirer de la compétition tout participant n'ayant pas l'esprit sportif ou compromettant sa sécurité ou celle des autres participants.

20. Les participants sont responsables de coller à 6 endroits différents un numéro identifiant leur embarcation. Ce numéro leur sera attribué lors de l'inscription par le coordonnateur de Festivalma. En aucun temps, il est permis de changer de numéro avec une autre équipe. L'impression et le collage du numéro aux 6 endroits est aux frais des participants.
21. Un tirage au sort déterminera les positions de départs pour la première course du circuit, pour les autres courses et le marathon, l'ordre de départ sera déterminé par le classement. Si une équipe de chaloupe à rames fait seulement le marathon, elle se verra placée en dernier.
22. Aucune modification de structure intérieure ou extérieure de l'embarcation n'est acceptée sauf celles autorisées dans le document écrit et approuvé par le comité organisateur. Pour ce qui est de l'aspect extérieur, la peinture lisse, avec ou non présence de logos de commanditaires, est acceptée. Tolet à tolet la largeur est de : 61 pouces maximum. 53 pouces de fibre de verre.
23. Poids minimal : **250 livres** (pesée obligatoire chez Lac St-Jean Métal selon la date établie dans le calendrier de saison 2026). Des pesées obligatoires pour tous les participants peuvent être demandées à tout moment avant les compétitions par le comité organisateur.
24. Un nettoyage ou un cirage extérieur est accepté à la seule fin de diminuer la résistance à l'eau.
25. Des coussins peuvent s'ajouter aux bancs pour une meilleure protection des participants.
26. Les supports de tolets peuvent être installés à la discrétion des rameurs. Ils peuvent également être ajustés afin d'équilibrer ceux-ci.

Cinq (5) rames sont obligatoires dans l'embarcation.

- Les rames peuvent être d'une longueur maximale de 261,62 cm (103 pouces) et doivent être en bois. De plus, la largeur maximale de la pelle pourra être de 15,34 cm (6 pouces) mesurée à la courbe la plus longue.
- Les rames doivent être de type droit et aucune modification pour augmenter la résistance à l'eau n'est acceptée.
- L'embarcation ne peut être propulsée que par la force de deux paires de rames utilisées normalement : tout autre moyen permettant de propulser totalement ou partiellement la chaloupe est interdite sous peine de disqualification.
- Un joint d'espacement de caoutchouc est accepté sur le boulon qui maintient la main et le goujon du tolet.
- Les bouchons dans les flotteurs doivent être fermés pendant la course.

Si le comité organisateur ne parvient pas à une décision unanime lors d'une interprétation du règlement, le Bureau de Festivalma sera chargé de trancher.



**Ne pas tenir compte du troisième siège, juste les dimensions*

➤ **Le matériel obligatoire**

Un VFI ou une veste de sauvetage autogonflante (non manuelle) ou conçue pour le kayak doit être disponible pour chaque participant (1 par athlète). Un modèle de base ou supérieur doit aussi se trouver dans la chaloupe. Si le directeur de compétition ordonne la mise en place des VFI, les participants doivent s'y conformer, sous peine de disqualification. Chaque VFI doit obligatoirement avoir un sifflet fixé.

- Une pompe ou moyen de vidange ;
- Une écope ;
- Un couteau à corde ;
- 50 pieds minimum de corde flottante (ou un sac à lancer) se doit d'être attachée à la chaloupe à rames ;
- De l'eau potable en quantité suffisante ;
- Un coupe-vent.
- Vêtements de rechange chauds dans le bateau accompagnateur

➤ **Règlement concernant les protêts**

1. En cas de manquement à un des règlements, un participant peut, s'il se sent lésé dans ses droits, loger un protêt suivant les modalités prévues ci-après et en utilisant un formulaire prévu à cet effet. Le protêt doit être signé par le ou les participants et deux (2) témoins.
2. Le plaignant doit déposer une caution de 200 \$ en argent, somme qui lui sera remise seulement s'il a gain de cause.
3. Seul le directeur de la compétition peut recevoir un protêt.
4. Le directeur de la compétition amènera le protêt à la Direction Générale qui l'étudiera. Après un délai maximum de 48 heures, le comité remettra sa décision par écrit avec la signature du directeur de la compétition et sera sans appel.
5. Un délai maximum de 60 minutes après l'arrivée du participant sera alloué pour porter un protêt. L'infraction, l'heure ainsi que l'endroit devront être indiqués clairement sur le formulaire.
6. Les bourses de la catégorie seront suspendues, s'il y a évaluation d'un protêt.

➤ **Système de pointage et résultat**

Le nombre de points total à allouer aux équipes sera égal au nombre d'équipes inscrites dans la catégorie multiplié par deux (2). Deux (2) points seront soustraits à chaque position. Une équipe ne terminant pas la course n'aura droit à aucun point. Si une équipe ne participe pas à une des courses du CRCR, elle pourra quand même participer au cumulatif de la saison et aura droit à la bourse correspondante à sa position au marathon Festirame. *Exemple : Catégorie Chaloupes à rames hommes 6 équipes X 2 = 12 points alloués à la 1^{re} position, 10 points à la 2^e position, 8 points à la 3^e position, 6 points à la 4^e position, 4 points à la 5^e position et 2 points à la 6^e position.* En cas d'égalité de points, le nombre de participations sera pris en compte. Si l'égalité persiste, le classement final sera déterminé par le temps total des courses.

➤ **Remplacement(s)**

Si un ou des participant(s) devait se faire remplacer, l'équipe aura des points, des bourses et sera considérée comme étant inscrite dans la classe compétitive. Il est de la responsabilité du ou des participants « remplaçants » de se présenter à la table des chronométreurs et de l'animateur afin de s'assurer du changement de ou des nom(s) sur les listes officielles de départ. Le remplacement doit se faire par une personne du même sexe, sans quoi l'équipe sera officiellement classée en catégorie participative et ne pourra pas obtenir de points ni de bourse.

➤ **Frais d'inscription** (Toutes les taxes sont en sus)

Catégorie compétition

- Courses préparatoires : 150 \$ par course (le CRCR compte un total de 3 courses)
- Marathon Festirame : 350 \$ pour le marathon Festirame
- Grand total : 750 \$, soit 862.31\$ avec les taxes

Marathon seulement (incluant les frais généraux d'inscription) : 350 \$ * Les participants devront démontrer au comité organisateur qu'ils possèdent l'expérience nécessaire pour prendre le départ et réaliser le marathon *

Catégorie participation

- Courses préparatoires : 75 \$/participant par course (le CRCR compte 3 courses)
- Marathon seulement – embarcation à un ou deux participant(s) : 150 \$

Marathon seulement – embarcation comptant plusieurs participants : la tarification des courses préparatoires s'applique
 * Les participants devront démontrer au comité organisateur qu'ils possèdent l'expérience nécessaire pour prendre le départ et réaliser le marathon * Les participants de cette catégorie prendront le départ en même temps que les participants de la catégorie compétition. Aucun commanditaire ne pourra être nommé par l'animateur, sur les écrans géants.

Le prix d'une rame est de 166.71\$ taxes incluses.

Forfaits – CrossFit L'Émissaire

Préparateur sportif officiel du Marathon de chaloupes à rames

- Préparation physique complète : 450 \$ taxes incluses
 - Préparation physique sur l'eau (à partir de mai) : 150 \$ taxes incluses.
- *Paiement possible mensuellement ou en un seul versement.

➤ **Bourses**

Courses préparatoires

Position	Équipe homme *si classe complète	Équipe mixte *si classe complète	Équipe femme *si classe complète
1 ^{er}	250 \$	250 \$	250 \$
2 ^e	150 \$	150 \$	150 \$
3 ^e	100 \$	100 \$	100 \$
Sprint	100 \$	100 \$	100 \$

Marathon de Festirame

Position	Équipe homme *si classe complète	Équipe mixte *si classe complète	Équipe femme *si classe complète
1 ^{er}	2 150 \$	2 150 \$	2 150 \$
2 ^e	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
3 ^e	750 \$	750 \$	750 \$

- Les participants ont accès aux bourses lorsqu'il y a 3 embarcations ou plus dans une même catégorie.

- Les participants inscrits dans la classe participation n'auront pas accès aux bourses. Cependant, ils bénéficieront des mêmes privilèges que les autres participants.
- Advenant le cas qu'une proposition sérieuse soit déposée pour l'ajout d'une nouvelle catégorie d'embarcations, le comité organisateur se réserve le droit d'ajuster le montant des bourses en fonction du nombre de participants dans une même embarcation ou de la refuser.

➤ Privilèges aux participants

Tous les participants prenant part aux activités du CRCR et de Festirame auront droit à :

- Un passeport (pour les participants au 3 courses).
- Pour les participants ayant uniquement participé au marathon : 1 billet unitaire pour le spectacle du samedi.
- 1 billet par athlète pour le souper rameurs.
- 1 médaille sera offerte à chaque participant du marathon.
- Selon la catégorie le ou les trophées seront remis aux vainqueurs.

2. Règlements spécifiques aux courses préparatoires et du marathon

➤ Site et carte du trajet

- Desbiens



- #1 : TENTE D'ACCUEIL ET RÉUNION – vous devrez donner votre présence au bénévole et y revenir pour la réunion de participants ;
- #2 : ZONE DÉTERMINÉE – vous devrez vous déplacer dans cette zone
- #3 : ZONE DÉBARCADÈRE – vous devrez diriger votre accompagnateur vers cette zone, si ce n'est pas déjà fait ;
- #4 : ZONE COMMODITÉS – chalet et/ou toilette chimique ;
- #5 : ZONE DÉPART – selon votre catégorie, le départ se fera selon l'horaire établi sous le pont.
- #6 : STATIONNEMENT

➤ Carte du trajet



Points GPS importants

Pointe Ouest Grosse Île Verte

48°32'58"N 71°49'01"W

Pointe Ouest Île Ronde

48°36'22"N 71°49'16"W

Pointe Nord Petite Île Beemer

48°37'09"N 71°47'48"W

Entrée Petite Passe

48°36'31"N 71°46'25"W

Fichier KML : <https://earth.google.com/earth/d/1SV8xcAQ7PvB3gHk-D7GLKs-SC8rXPISE?usp=sharing>

➤ **Trajet et distances**

- Le tracé du marathon est disponible sur le site Internet de l'événement et sera présenté aux participants lors de la réunion.
- Le trajet de chaque course est expliqué par le directeur de compétition à la réunion des participants (8 h 45, soit 45 minutes avant le départ).
- La distance de chaque course est déterminée en début de saison.

➤ **Départs et faux-départs**

- Les départs peuvent être filmés et entraîner des décisions irrévocables.
- Toute équipe effectuant un faux-départ recevra une pénalité sur son temps :
 - o Marathon Festirame : 2 minutes.
 - o Courses CRCR : 1 minute.
- Les heures de départ dépendent du nombre de participants et seront communiquées au moins une semaine avant la compétition.

➤ **Contournement des bouées**

- Le contournement des bouées de départ et de parcours est obligatoire.
- Si un(e) participant(e) manque son contournement, il doit le reprendre. Après avertissement des équipes de sécurité, un non-respect entraîne une disqualification automatique.

➤ **Délais de course**

- Marathon Festirame : chaque catégorie d'embarcations dispose de 7 heures pour compléter le parcours, faute de quoi le participant est disqualifié.
- Courses CRCR : chaque catégorie dispose d'une heure après l'arrivée du premier de sa catégorie pour terminer. Après ce délai, l'équipe sera invitée à compléter son dernier tour.

➤ **Conditions particulières**

- La période de réchauffement se termine à la demande du directeur de la compétition.
- La décision concernant le départ à Desbiens sera communiquée à la réunion des participants la veille. Tout changement sera annoncé sur la page Facebook officielle et aux médias régionaux avant 6 h 30 le matin de l'événement. Les participants doivent informer leur bateau accompagnateur.
- À moins d'avis contraire publié avant 8 h sur la page Facebook des Rameurs Saison 2026, la course a lieu comme prévu.

- Conformément aux règlements généraux, une course peut être annulée ou reportée en cas d'intempéries majeures ou si le comité exécutif le juge nécessaire.

➤ **Évacuations et course officielle**

- En cas d'évacuation complète :
 - Marathon : le temps enregistré par les chronométreurs et le régisseur prévaut pour le cumul des points et la remise des bourses. La course est considérée comme « officielle » après 30 minutes de course.
 - Courses CRCR : le temps du dernier tour complet enregistré par les chronométreurs prévaut. La course est considérée comme « officielle » après le premier tour complété.

➤ **Plan B**

- Scénarios possibles d'annulation du marathon :
 1. Annulation la veille (vendredi à 18h) : lors de la rencontre des participants, des bateaux accompagnateurs et des bateaux de sécurité. Mise en place immédiate du plan B.
 2. Annulation le matin du départ (6h30) : l'information est transmise aux participants via le groupe Facebook *Rameurs saison 2026*. Chaque participant doit ensuite informer son bateau accompagnateur. Mise en place du plan B à la même heure.
 3. Interruption en cours d'épreuve : évacuation complète des participants et des accompagnateurs pendant le marathon.
- Les conditions météorologiques pouvant mener au plan B sont :
 - L'orientation des vents ;
 - La hauteur des vagues ;
 - Les prévisions météorologiques 72 heures et 24 heures avant le départ.

Notez que nous ne pouvons pas indiquer d'orientation précise ou de hauteur précise, puisqu'après différentes analyses, plusieurs facteurs peuvent influencer la force et la direction des vents et des vagues.

S'il y a présence d'éclairs et/ou tonnerre ou encore des rafales extrêmes de vents, il y aura retrait complet et immédiat des participants et bénévoles.

- 4 lieux d'évacuation pendant le marathon :
 - Desbiens (Responsable Roger)
 - Quai Lindsay (Responsable Meggie)
 - *Résidence du 74 chemin de la Croix à St-Gédéon (Responsable Samuel, Gilles et Éric)*
 - Dam-en-Terre (Responsable Cécile)

➤ **Code d'éthique des participants**

- 1- Ils ne critiquent pas publiquement les partenaires ou le comité organisateur après le marathon.
- 2- Les participants doivent faire preuve d'un bon esprit sportif.
- 3- Les participants n'hésitent pas à féliciter leurs adversaires de leur succès.
- 4- S'ils enfreignent les règlements, ils acceptent humblement toute décision prise par les comités organisateurs CRCR et Marathon Festirame.
- 5- Auprès du public et des médias, ils sont toujours prêts à répondre aux questions.
- 6- Si un participant enfreint l'un ou l'autre de ces points, le comité organisateur se réserve le droit de soustraire 10 points au classement cumulatif de la saison.

Le code d'éthique devra être signé en même temps que la décharge de responsabilité soit avant la première compétition du CRCR.

3. Bateaux accompagnateurs

➤ Règlements spécifiques

1. Un bateau accompagnateur doit accompagner chaque équipe inscrite. Son rôle est de veiller à la sécurité et elle n'intervient qu'en cas de danger seulement, tout en respectant les règlements. Le choix de l'accompagnateur est à la discrétion des équipes. Il est obligatoire pour le marathon Proco.
2. Lors de l'intervention du bateau accompagnateur, on ne pourra plus considérer l'équipe de participants comme autonome, car elle aura reçu de l'aide extérieure.
3. Le bateau accompagnateur sera identifié avec un coroplaste *ACCOMPAGNATEUR* remis par le comité organisateur. Le bateau accompagnateur doit être d'une grosseur suffisante pour accepter le nombre de personnes dans l'équipe en cas d'urgence.
4. Le bateau accompagnateur ne peut voir au ravitaillement et se doit d'être à 50 pieds et de demeurer dans un rayon de 180 degrés du visage des participants.
5. Un bateau accompagnateur ne peut nuire d'aucune façon aux autres embarcations. À la distance réglementaire d'une embarcation en compétition, la vitesse de l'escorte doit être identique à celle des surfskis et chaloupes à rames.
6. Le bateau accompagnateur ne peut prendre en remorque une embarcation en compétition à moins d'un abandon ou d'une disqualification.
7. Au moment du départ et de l'arrivée à la Dam-En-Terre, aucune embarcation autre que celles inscrites au marathon ne peuvent naviguer dans la baie de Desbiens et le couloir prévu à la Dam-En-Terre. Seules les embarcations des membres du comité organisateur et celle de la SQ dûment identifiées pourront naviguer parmi les embarcations en compétition aux abords de la ligne de départ. Les accompagnateurs doivent attendre leurs équipes à la sortie de la boucle de la baie, une fois le circuit fermé terminé.
8. Il est défendu à l'équipage ou à l'accompagnateur de gêner ou de porter nuisance volontairement à une autre équipe de façon à la retarder ou de mettre la vie de cette dernière en danger, ce qui peut entraîner la disqualification de l'équipe.

Le capitaine du bateau accompagnateur doit respecter les règles de conduite du marathon, car il peut provoquer la disqualification de l'équipe qu'il accompagne.

➤ Moyen de communication et d'identification

Un radio émetteur/récepteur vous sera remis le 2 juillet 2026 ainsi que les consignes afin de bien l'utiliser tout au long du marathon. À la fin du marathon, à la Dam-en-Terre, vous devez obligatoirement aller remettre votre radio à la personne en charge de la récupération des radios. Si votre radio n'est pas revenue à 19h00, le 4 juillet 2026, des frais de 800 \$ seront automatiquement chargés aux participants.

Un coroplast bateau accompagnateur ou sécurité vous sera remis le 2 juillet 2026. Nous vous demandons de le remettre en même temps que le radio émetteur/récepteur une fois le marathon terminé. Une feuille plastifiée contenant tous les numéros de téléphone du directeur de la sécurité, des bateaux de sécurité et accompagnateurs vous sera remise le matin de l'événement. Vous aurez donc un double moyen de communication entre vous et l'équipe de sécurité.

➤ Procédures en cas d'évacuation

- Évacuation d'un participant

Étapes à suivre en cas d'évacuation d'un ou des participants sur l'eau.

- 1- Contactez le directeur de la compétition via le radio ;
- 2- Précisez la nature de la blessure ou du malaise et votre position ;
- 3- Le directeur de la compétition vous assignera la marche à suivre et Sauvetage 02 interviendra le plus rapidement possible ;
- 4- Le point d'évacuation est toujours à la Dam-en-Terre à moins d'avis contraire du directeur de la compétition ;
- 5- Sur terre, le ou les participants seront pris en charge par l'équipe de premiers soins ou l'ambulance ;
- 6- Se rapporter à la coordonnatrice terrain sur la plage à la Dam-en-Terre.

- Évacuation générale du plan d'eau

Étapes à suivre en cas d'évacuation de l'ensemble des participants sur l'eau.

- 1- La décision sera prise par le comité exécutif et sera irrévocable ;
- 2- Le directeur de la compétition annoncera sur les ondes radio ÉVACUATION COMPLÈTE du plan d'eau ;
- 3- Le directeur de la compétition demandera le silence radio complet afin de donner des instructions précises aux bateaux accompagnateurs ;
- 4- Si un bateau accompagnateur a besoin d'assistance, il communiquera par radio sa demande au directeur de la compétition et ce dernier lui assignera la marche à suivre ou lui enverra l'aide nécessaire ;
- 5- À noter qu'un code de sécurité pourrait être prononcé. À ce moment, un nouveau répondant aux demandes d'assistance se présentera sur les ondes radio et continuera à effectuer la gestion ;
- 6- Arrivée à votre point d'évacuation, vous pourrez être récupéré et transporté par navette à la Dam-en-Terre, à la salle prévue à cet effet ;
- 7- L'organisation vous accueillera et une fois l'ensemble des participants et membres des bateaux accompagnateurs arrivés, un porte-parole reviendra sur l'événement ;
- 8- Si le participant ou le membre du bateau accompagnateur ne souhaite pas être raccompagné à la Dam-en-Terre, deux membres de l'organisation l'inviteront à signer une deuxième décharge reconnaissante qu'il quitte avant le temps prévu et de son propre chef l'événement.

➤ Matériel obligatoire

L'organisation rappelle qu'un VFI par passager doit se retrouver à l'intérieur de l'embarcation. Selon votre type de bateau de plaisance (20 à 30 pieds, 30 à 40 pieds, 40 à 78 pieds ou 78 pieds et plus), vous devez avoir à l'intérieur de votre embarcation le matériel en vigueur selon les recommandations de Transport Canada. N'oubliez pas qu'une amende de 250 \$, par pièce d'équipement manquante, peut être appliquée par la Sûreté du Québec. De plus, l'organisation recommande qu'un couteau à corde soit ajouté à votre équipement obligatoire.

➤ Privilège

Tous les accompagnateurs prenant part au marathon de Festirame auront droit à 1 passeport

➤ Assurances

Tel que stipulé dans le formulaire *Convention Festirame – Obligations du propriétaire*, ceux-ci renoncent par la présente à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêts pour tous dommages aux biens et matériel leur appartenant (usure normale, perte, bris, vol, vandalisme), et pour tout dommage corporel et moral et ce à l'égard de Festivalma Inc, ses administrateurs, dirigeants, comité organisateur, de leurs représentants, employés, préposés,

mandataires et bénévoles. La convention détaillée sera présentée aux accompagnateurs dès leur recrutement. Notez qu'elle sera présentée, à nouveau, la veille de l'événement et ils seront invités à la signer à cette rencontre ou encore avant de prendre le départ.

➤ Code d'éthique

- Ils ne critiquent pas publiquement les partenaires, les participants ou le comité organisateur après le marathon.
- Les accompagnateurs doivent offrir une bonne collaboration avec le comité organisateur et les participants.
- Si un accompagnateur enfreint l'un ou l'autre des points précédents, le comité organisateur se réserve le droit de soustraire 10 points au classement cumulatif de la saison aux participants de cet accompagnateur.

4. Partenaires

➤ Visibilité des 4 principaux commanditaires

Les photos d'équipe seront prises lors de la première course préparatoire, soit le 30 mai 2026.

Les 4 principaux commanditaires bénéficieront de la visibilité suivante :

- Mention sur les écrans géants de Festirame avant les spectacles présentés du 3 au 10 juillet 2026, à Place Festivalma ;
- Mention sur la page Facebook de Festivalma lors de la présentation des participants (+19 000 abonnés) ;
- Mention de l'entreprise dans les communiqués des courses envoyés aux médias régionaux ;
- Mention par l'animateur lors des différentes courses du CRCR.
- Autres, selon les opportunités.

➤ Recherche de partenaires

Si certains rameurs recherchent des partenaires, Festivalma dispose d'un document présentant les visibilitées offertes ainsi que les avantages de commanditer une chaloupe à rames. Vous pouvez l'obtenir en faisant la demande à info@festivalma.com.

5. Acquisition d'une chaloupe

Si vous souhaitez acheter, louer ou rénover une chaloupe, il est important de communiquer avec le bureau de Festivalma. Vos coordonnées seront transmises au comité CRCR et un membre vous contactera pour la suite des démarches et répondre à vos questions.

Le numéro doit être d'au moins 30 centimètres de haut, être de couleur contrastante avec l'embarcation, avoir une police facile à lire non stylisée et bien séparée des autres lettrages de commanditaires. En cas de doute, bien vouloir faire valider votre montage auprès du coordonnateur de Festivalma. Un premier numéro doit être placé approximativement 50 centimètres de la proue sur les deux côtés extérieurs. Deux autres numéros à la poupe des deux côtés extérieurs. Pour finir, deux à l'intérieur de l'embarcation (poupe et proue, en autant que ce soit visible vue de haut).

➤ **Assurances**

Tel que stipulé dans le formulaire du *Participant – Reconnaissance et acceptation des risques*, ceux-ci renoncent par la présente à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêts pour tous dommages aux biens et matériel leur appartenant (usure normale, perte, bris, vol, vandalisme), et pour tout dommage corporel et moral et ce à l'égard de Festivalma Inc, ses administrateurs, dirigeants, comité organisateur, de leurs représentants, employés, préposés, mandataires et bénévoles.

➤ **Pour plus d'informations**

Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'événement festivalma.com ou encore à nous contacter directement:

Bureau : 418 662-4083 (Poste 1)

Groupe Facebook : Rameurs Saison 2026

Courriel : info@festivalma.com